

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal N°25 Réunion du 24 février 2026

Président : M. Alain BRITO

Présents : MME Marcelle VIAL - MM. Jean-Louis CANESTRIER – MM. Chokri ABED

Excusée : MME Yveline LALLIER

Analyse et contrôle :

Rencontres des 21 & 22 février.

Accompagnements Délégués :

M. Pascal MISIACZYK

Samedi 14 février – 14 H -

U 15 D 1 - AS CAGNES LE CROS / FC de CARROS

M. Serge COMEAU

Samedi 21 février - 17 H 30 –

COUPE C.A. U 19 – A.O. TOU/LEVENS / ST LAURENT

M. Haykel AOUNI

Dimanche 22 février – 15 H -

COUPE C.A. U 17 – A.S. ROQUEFORTOISE / AV.S. LEVENSOIS

M. Camyle FITOUSSI

Samedi 14 février – 14 H 30 –

U 16 D 1 – U.S. VALBONNE SOPHIA / ES. CANNET ROCHE

M. Olivier CRISTINI

Dimanche 15 février – 11 H –

U 16 D 1 – R.C. GRASSE / ENT. ST SYLVESTRE NN

M. Zine El Abidine CHOUCANE

Samedi 21 février – 15 H –

COUPE C.A. U 17 – F.C. MOUGINS CA / U.S. VALBONNE SOPHIA

M. Paul-Florin GRANDIL

Dimanche 22 février – 11 H –

COUPE C.A. U 19 – ES. CANNET ROCHE / CAVIGAL NICE S.

C.R. détaillés sur P.V. interne.

Entretien Délégués :

La Commission a reçu MM. Raymond FRATINI et Abdoul KEBE pour explications complémentaires spécifiées sur P.V. interne, relatives à deux rencontres qui se sont déroulées récemment.

Désignations :

En « District et Jeunes Ligue » des 28 Février et 1^{er} Mars.

Le Président de séance :

M. Alain BRITO

Le Secrétaire de séance :

Mme. Marcelle VIAL